

**MÉTHODE D'ALLOCATION DES COÛTS A
ÉCHOUÉS DU TARIF DE RÉCEPTION
(suivi de la décision D-2011-108)**

TABLE DES MATIÈRES

1	Quel est le suivi demandé? _____	3
2	Quels sont les coûts de catégorie A échoués? _____	3
3	Quelle est la méthode proposée pour l'allocation des coûts de catégorie A échoués? _____	4
4	Conclusion _____	7

1 QUEL EST LE SUIVI DEMANDÉ ?

1 Comme demandé par la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans sa décision D-2011-108, le
2 présent document vise à présenter la méthode d'allocation des coûts de catégorie A échoués
3 que Gaz Métro propose d'utiliser pour que ces coûts soient récupérés auprès de l'ensemble de
4 la clientèle :

5 « [64] En ce qui a trait à l'éventualité où des coûts de catégorie A deviendraient des coûts
6 échoués, la Régie est d'accord avec le principe que ceux-ci doivent être récupérés auprès de
7 l'ensemble de la clientèle, soit à la fois auprès des clients consommateurs et des clients
8 producteurs. **Conséquemment, la Régie demande à Gaz Métro de déposer, dans le cadre du**
9 **prochain dossier tarifaire, la méthode d'allocation des coûts échoués qu'elle entend**
10 **utiliser pour que ces coûts soient récupérés auprès de l'ensemble de la clientèle. »**

2 QUELS SONT LES COÛTS DE CATÉGORIE A ÉCHOUÉS ?

11 Les coûts de catégorie A étant reliés aux investissements requis pour le raccordement de
12 clients producteurs, ils seront classés dans la rubrique « Immobilisations » de la base de
13 tarification distribution et dans la rubrique « Dépenses d'amortissement » des coûts de
14 distribution.

15 Les coûts de catégorie A échoués sont les coûts non amortis d'un client producteur (valeur aux
16 livres des actifs non amortis), à la suite de son retrait ou du non-renouvellement de son contrat,
17 que Gaz Métro est incapable de récupérer auprès du client producteur en raison de son
18 incapacité financière et ce, malgré la clause prévoyant le paiement d'une indemnité pour non-
19 renouvellement de contrat. Cette situation pourrait être causée, par exemple, par une faillite.

20 Comme demandé par la Régie dans sa décision D-2011-108, les coûts de catégorie A feront
21 l'objet de suivis détaillés pour chaque point de réception.

22 « [63] [...] **La Régie demande toutefois à Gaz Métro de maintenir, pour chaque point de**
23 **réception, un suivi détaillé des coûts A et de leur allocation et de déposer ce suivi**
24 **dans chaque dossier tarifaire. »**

25 Ainsi, dans l'éventualité où des coûts de catégorie A d'un client producteur deviendraient des
26 coûts échoués, le suivi détaillé de ces coûts permettra d'établir aisément le montant non encore
27 amorti à être alloué aux autres clients de Gaz Métro.

**3 QUELLE EST LA MÉTHODE PROPOSÉE POUR L'ALLOCATION DES
COÛTS DE CATÉGORIE A ÉCHOUÉS ?**

- 1 Tel que précisé dans la décision D-2011-108, les coûts A échoués d'un client producteur seront
2 alloués à l'ensemble des clients consommateurs et producteurs. En raison de cette nature
3 commune et du fait qu'il n'existe pas de causalité de coût, un facteur d'allocation est requis.
- 4 Dans l'étude de l'allocation des coûts, il existe un facteur d'allocation qui répartit les coûts
5 communs liés aux immobilisations et à leurs dépenses d'amortissement : le facteur dérivé
6 IMMOBILD. Ce facteur est établi à partir du total de la répartition des coûts des immobilisations
7 préalablement répartis selon d'autres facteurs d'allocation.
- 8 Pour fins d'illustration, le tableau 1 ci-dessous est extrait du tableau de fonctionnalisation de
9 l'étude de l'allocation du coût de service 2010-2011 présentée dans la Cause tarifaire 2012
10 (R-3752-2011, B-0163, Gaz Métro-13, Document 2) où les coûts des installations générales
11 sont répartis selon le facteur dérivé IMMOBILD.

Tableau 1
Fonctionnalisation et classification des immobilisations

IMMOBILISATIONS	BUDGET 2010/2011	FACTEURS ALLOCATION
Réseau de distribution		
Transmission	17 272 000 \$	CONDPRIN
Contribution Transmission	(8 636 000) \$	CONDPRIN
Terrains, servitudes, structures	22 949 000 \$	CONDPRIN
Conduites principales et déviation	832 059 000 \$	CONDPRIN
Voies d'accès et autres	53 166 000 \$	CONDPRIN
Branchements et déviations	392 108 000 \$	FS21
Compteurs et régulateurs	93 818 000 \$	FS22
Biogaz	7 319 000 \$	Biogaz
Contributions		
Contributions - infrastructures	(24 623 000) \$	CONDPRIN
Subventions gouvernementales	(27 262 000) \$	CONDPRIN
Contributions - construction	(7 272 000) \$	CONDPRIN
Contributions - P.E.R.D.	(32 847 000) \$	CONDPRIN
Travaux en cours	11 960 000 \$	CONDPRIN
SOUS-TOTAL	1 330 011 000 \$	
Installations générales		
Terrain, structure et amélioration	52 935 000 \$	IMMOBILD
Équipement et matériel divers	26 133 000 \$	IMMOBILD
Matériel roulant et machinerie	29 331 000 \$	IMMOBILD
Déviation de l'installations générales	(532 000) \$	IMMOBILD
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 437 878 000 \$	

- 1 Tel que montré au tableau 2 ci-dessous, ce facteur est déterminé à partir de la répartition totale
- 2 des coûts des immobilisations préalablement répartis selon les facteurs CONDPRIN, FS21,
- 3 FS22 et Biogaz.

Tableau 2
Détermination du facteur IMMOBILD

Immobilisation (\$)	D₁	D₃	D₄	D₅	D_M	Total
CONDPRIN	546 530 527	2 210 602	136 389 731	61 755 648	89 879 491	836 766 000
FS21	374 998 998	245 011	3 661 302	1 478 295	11 724 394	392 108 000
FS22	60 409 211	166 066	6 897 781	10 302 461	16 042 481	93 818 000
Biogaz	-	-	-	-	7 319 000	7 319 000
Total des coûts préalablement répartis	981 938 736	2 621 679	146 948 813	73 536 405	124 965 366	1 330 011 000
Facteur IMMOBILD	0,7383	0,0020	0,1105	0,0553	0,0940	1,0000

1 Étant de nature commune et reliés aux immobilisations, les coûts A échoués sont comparables
2 aux coûts d'immobilisation communs répartis selon le facteur IMMOBILD. Par conséquent,
3 Gaz Métro juge raisonnable l'utilisation d'un tel facteur pour l'allocation des coûts de catégories
4 A échoués. Toutefois, deux situations peuvent se présenter selon les catégories de clients
5 auxquelles les coûts A échoués devraient être alloués :

6 Cas 1 : Allocation uniquement aux clients consommateurs

7 Cette situation pourrait se produire dans deux cas de figure :

- 8 > Gaz Métro n'a qu'un seul client producteur et celui-ci met fin à ses activités en générant
9 des coûts A échoués;
- 10 > Gaz Métro a plusieurs clients producteurs et ceux-ci cessent tous leurs activités, dans la
11 même année financière, en générant des coûts A échoués.

12 Dans de tels cas, les coûts de catégorie A échoués seraient alloués à l'ensemble des clients
13 consommateurs. Gaz Métro propose alors l'utilisation du facteur IMMOBILD pour l'allocation
14 des coûts A échoués et de leurs dépenses d'amortissement.

15 Cas 2 : Allocation aux clients consommateurs et producteurs

16 Dans le cas où les coûts A échoués devraient être alloués aux clients consommateurs et
17 producteurs, Gaz Métro propose l'utilisation d'un nouveau facteur, IMMOBILD-CP (CP pour
18 consommateurs et producteurs) pour l'allocation de ces coûts et de leurs dépenses
19 d'amortissement. Ce facteur dérivé serait établi en tenant compte, conjointement, de la
20 répartition des immobilisations des clients consommateurs et de la répartition des
21 immobilisations des clients producteurs.

22 À titre illustratif, les tableaux 3 et 4 présentent, la répartition des immobilisations des clients
23 consommateurs et celle des immobilisations pour deux producteurs fictifs.

Tableau 3

Total des immobilisations des consommateurs par classe tarifaires

Immobilisations (\$)	D ₁	D ₃	D ₄	D ₅	D _M	Total
	1 061 576 262	2 834 304	158 866 706	79 500 379	135 100 350	1 437 878 000

Tableau 4
Total des immobilisations de clients producteurs fictifs

Immobilisations (\$)	P ₁	P ₂	Total
	1 500 000	3 500 000	5 000 000

- 1 Le tableau 5 présente, quant à lui, le calcul du facteur IMMOBILD-CP tenant compte de la
2 répartition conjointe des immobilisations des clients consommateurs et producteurs.

Tableau 5
Détermination du facteur IMMOBILD-CP

Immobilisations (\$)	D ₁	D ₃	D ₄	D ₅	D _M	P ₁	P ₂	Total
	1 061 576 262	2 834 304	158 866 706	79 500 379	135 100 350	1 500 000	3 500 000	1 442 878 000
Facteur IMMOBILD-CP	0,7357	0,0020	0,1101	0,0551	0,0936	0,0010	0,0024	1,0000

4 CONCLUSION

3 **Gaz Métro demande à la Régie d'approuver l'utilisation du facteur IMMOBILD pour**
4 **l'allocation des coûts A échoués et de leurs dépenses d'amortissement dans le cas où**
5 **ceux-ci doivent être alloués aux seuls clients consommateurs.**

6 **Gaz Métro demande à la Régie d'approuver le facteur IMMOBILD-CP et d'approuver son**
7 **utilisation pour l'allocation des coûts A échoués et de leurs dépenses d'amortissement**
8 **dans le cas où ceux-ci doivent être alloués aux clients consommateurs et producteurs.**